

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 26 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Joëlle BAREILLE - Françoise POIRIER
Mrs Denis BOSSARD - Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE -
Maurice LAVIE-CAMBOT- Jean PINDAT

EXCUSES : Thierry GALLET
Secrétaire de séance : Pierre-Yves FONTAINE

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2020

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le compte-rendu du 28 janvier 2020.

II-ACHAT DE KILOMETRES COURSE LA PASSEM 2020

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Ligams qui l'informe du passage de la course "La Passem" sur la Commune de L'HÔPITAL D'ORION dans la nuit des 2/3 mai 2020.

L'édition 2020 aura lieu du Jeudi 30 Avril au Dimanche 3 Mai 2020. Dans chaque ville ou village traversé, chacun peut se mobiliser, élus locaux, associations sportives ou culturelles, groupes de musiciens ou chanteurs, en organisant une fête ou un rendez-vous culturel, en courant ou en achetant un kilomètre.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette initiative par le biais d'une subvention correspondant à l'achat de kilomètres.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € correspondant à l'achat de 3 kilomètres et **DEMANDE** au Maire de prévoir les crédits correspondants sur l'exercice 2020.

III – FONDS DE CONCOURS DE LA CCBG

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de la mairie (étanchéité du toit du local chasse, changement des menuiseries de la salle du conseil, électricité, installation climatisation réversible et peintures extérieures) sont éligibles aux fonds de concours à raison de la moitié du montant total déduction FCTVA faite et plafonnée à 10 000€ sur 5 ans. Pour cela il faut constituer un dossier et le retourner à la CCBG.

En fonction des devis, le reste à charge serait de 13 885,69 € donc la CCBG pourrait subventionner 6 942,84 €. Mr le Maire intégrera dans le dossier le remplacement des blocs sécurité hors service de la salle communale pour environ 1 250€ HT.

IV- CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN

Inès BOULAN : CDD de trois ans à hauteur de 10 heures par mois, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 28 février 2023.

V- CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec M. le Sous-Préfet et un responsable de la DDTM à la Sous-Préfecture d'Oloron Ste Marie le 20 février 2020 afin d'essayer de récupérer 3 lots refusés par la CDPENAF. Une réponse devrait nous parvenir avant le 31 mars 2020 (délai maximum de deux mois après envoi de la demande de dérogation du 31 janvier 2020).

Une indemnité de 1039 € sera versée au Tribunal Administratif pour la prestation du commissaire enquêteur sur l'enquête publique.

VII-QUESTIONS DIVERSES

- RPI: réunion du SIC avec des représentants des parents d'élèves. Le problème est le coût du transport inter-écoles pour la cantine du midi qui n'est pas remboursé par le Conseil Régional (8 200€ par an). Plusieurs idées sont sur la table : regrouper les écoles, créer une autre cantine à Orion...etc...

Intervention de Daniel LAFOURCADE lors de la réunion de la CCBG pour défendre et mettre en lumière le coût inacceptable des élèves du RPI, 9 300€ pour 2019 pour notre commune pour seulement 3 élèves. Mail envoyé à Denise SAINT PE pour inciter la Région à traiter équitablement les RPI de la CCBG. En effet, un RPI semblable au notre, a ce transport entièrement financé pour 3 ans.

Une avance de 6 000€ sur le budget 2020 a été faite au RPI pour régler les salaires et factures en cours.

- Convention pour le logement communal :

Le loyer du logement de type T4 serait évalué à 469€/mensuel. Une convention doit être signée entre la municipalité et le Conseil Général pour l'établissement du logement social de type PALULOS.

La SOLIHA (Solidaire pour l'habitat) agence privée, reconnue et spécialisée dans le logement social pourrait s'occuper de trouver des locataires moyennant une retenue de 8% du loyer mensuel sans frais d'agence. Des questions se posent sur leurs modalités d'action.

Le Conseil Régional soutient ce type de projet sur le volet écologique et énergétique. Un dossier de demande de subvention va être réalisé.

Le SDEPA va se charger de demander les CEE (Certificat Economie d'Energie) auprès des fournisseurs d'énergie.

- Commission communale des impôts direct

Les membres de la commission signent les documents fournis par la DGFIP. Aucune observation n'est remontée par la commission (Joëlle Bareille, Stéphane Dachary, Jean Pindat, Daniel Lafourcade, Sandrine Bardery)

- Point sur des problèmes de voirie

L'entreprise SOCATP a réparé l'entrée et le busage des eaux pluviales devant la maison Sansoulet suite aux travaux de dévoiement de la canalisation AEP.

Le bornage du chemin Loustaunau a été réalisé par un géomètre, la surface de la nouvelle parcelle est de 7a 80ca

- Répartition des tours de garde pour les élections municipales du 15 mars

Les horaires seront envoyés

La séance est levée à 23h00.